

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance du 06/03/2023





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le 6 mars 2023, nouveaux locaux de Gembloux.Beer – Av. du Maréchal Juin

Compte rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 20 participants / 12 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel DELSAUTE (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Laëtitia LAMARCQ (Agent de développement)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données, les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DG-ARNE (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Laetitia LAMARCQ (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale
- Annexe 2 – Présentation RA 2022

Ordre du jour :

1. **Accueil et approbation du PV du 28.11.2022**
 2. **Rapport d'activités 2022 de la CLDR et programmation de mise en œuvre des projets**
 - Situation générale et état d'avancement des projets du PCDR
 - Bilan de la CLDR
 - Programmation de mise en œuvre des fiches-projets
 3. **Divers**
 - Information relative au SAR « Marbrerie Dejaiffe » à Mazy
 - Appels à projet « Maillage vert et bleu »
 - Projet du CPAS : « Tous connectés »
 - Visite des locaux de Beerfac
-

1. Accueil et approbation du PV du 28/11/2022

Le président Emmanuel DELSAUTE accueille les membres de la CLDR et remercie M. Luc MINNE d'avoir ouvert les portes des nouveaux locaux de GEMBLOUX BEER (anciennement BEERFAC) pour cette séance de CLDR.

Il annonce les membres excusés et présente l'ordre du jour. Après la présentation du rapport annuel et des points divers, M. Luc MINNE expliquera aux membres de la CLDR les évolutions du projet de GEMBLOUX BEER et proposera une visite des nouveaux locaux ainsi qu'un moment de dégustation.

Le Président soumet le dernier PV à l'approbation des membres de la CLDR.

Questions – remarques de la CLDR :

- A propos du projet des totems villageois présenté en séance, il faudrait bien ajouter ou faire apparaître dans le compte rendu que le village de Bossière ne souhaite pas voir apparaître le totem « oie » qui avait été déterminé, mais plutôt la tour romane. L'emplacement devrait être revu également.

↳ Ndlr : après vérification par la FRW, le compte rendu relève déjà ce point page 8 sous la formulation suivante :

« Le totem de l'oie à Bossière ne sera pas reconnu par les habitants locaux. Proposition de mettre la tour romane ? Réponse de QUIDAM : un travail d'affinage sera fait lors du projet définitif. C'est possible de changer encore de totem d'ici-là. Une partie didactique sera présente sur le panneau pour expliquer le symbole retenu (pas d'inquiétude si le totem ne parle pas à tout le monde, cela éveille la curiosité et pousse à aller lire le panneau pour comprendre). »

Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activités 2022 de la CLDR et programmation de mise en œuvre des projets (voir PPT annexé)

2.1. Situation générale de l'Opération de Développement Rural

L. LAMARCQ introduit la présentation du rapport annuel (RA) 2022, envoyé préalablement par mail aux membres de la CLDR. Pour rappel, le RA est composé de cinq parties dont trois font l'objet d'une présentation et d'un temps d'échanges en CLDR. Le RA sera présenté et approuvé au Conseil communal du mois de mars puis sera envoyé au SPW-DDR avant le 31 mars via le guichet des pouvoirs locaux. Enfin, il sera mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

C. HUBERT fait le point sur l'état d'avancement des fiches-projets :

- **Les projets du lot 0 ont tous été réalisés**
- **Les projets du lot 1 ont également presque tous été enclenchés (8 en cours, 2 en attente).**
Ci-dessous les actualités des projets :

↳ **FP 1.1 « Aménagement de la place de Sauvenière en cœur de village »** : l'avant-projet a été présenté et validé par la CLDR en novembre 2022. Il a ensuite été présenté au SPW (comité d'accompagnement) en décembre 2022. Un avenant-temporel a été

- demandé, en respect de la procédure liée au PCDR. A suivre en 2023 : envoi du projet définitif (dans les 12 mois maximum) pour obtention de la convention-réalisation.
- ↵ **FP 1.2 « Aménagement de la place de Loncée »** : le bureau d'étude EQUILATERAL a été désigné en août 2022. L'esquisse améliorée sera présentée aux lonzinois le mardi 28 mars 2023. Après intégration des éventuelles remarques, l'avant-projet sera présenté pour validation à la CLDR lors de la séance de mai/juin 2023 (à programmer).
 - ↵ **FP 1.3 « Créer une maison multiservices à Bossière »** : convention-faisabilité en attente de signature ministérielle depuis mars 2022.
 - ↵ **FP 1.4 « Créer une maison rurale à Beuzet »** : projet inscrit en attente mais en cours d'actualisation dans les faits. Ce projet intégrerait la programmation 2023-2024 des projets du PCDR à activer (plus d'infos partie 2.3 du présent compte rendu)
 - ↵ **FP 1.5 « Aménagement du bois de Grand-Leez »** : convention-faisabilité signée par la Ministre en décembre 2022. Procédure de marché pour la désignation d'un auteur de projet en cours.
 - ↵ **FP 1.6 « Maison de la nature et de l'environnement »** : convention-faisabilité signée par la Ministre en août 2022. Procédure de désignation d'un bureau d'études en cours (les offres doivent être remises pour fin mars 2023).
 - ↵ **FP 1.7 « Optimiser le réseau de chemins et sentiers et tenir à jour l'Atlas »** : la Ville de Gembloux a mis en œuvre cette fiche-projet, en 2019, sur fonds propres, en désignant l'asbl Tous à pied afin de mener à bien l'inventaire juridique et de terrain avec pour objectif la création d'un Réseau de Cheminement Piéton (RCP). Le balisage a commencé durant l'été 2022 (voir explicatif partie 2.2 du présent compte rendu).
 - ↵ **FP 1.8 « Offrir une liaison alternative "modes doux" entre Les Isnes et la gare de St Denis Bovesse »** : projet inscrit en attente, bien qu'il soit en partie en cours via le SPW-Routes, ce dernier ayant pour projet de sécuriser la N912 du carrefour de la rue Jennay au rond-point Didi. Le projet du PCDR – complémentaire – n'est pas abandonné pour autant. Il reste à préciser avant activation (la liaison dite « Malmaison » où un chemin est à supprimer et un contournement à créer pourrait être évalué par le GT « Mobilité »).
 - ↵ **FP 1.9 / 1.10 combinées « Panneaux d'identités locales et agricoles »** : le Bureau d'étude QUIDAM a été désigné en date du 24 février 2022. Il a présenté l'avant-projet à la CLDR en novembre 2022, qui l'a validé. Présentation de l'avant-projet au SPW en déc. 2022 (comité d'accompagnement). Un avenant-temporel a été demandé, en respect de la procédure liée au PCDR. A suivre en 2023 : envoi du projet définitif (dans les 12 mois maximum) pour obtention de la convention-réalisation.

- **6 projets du lot 2 sont également en cours :**

- ↵ **FP 2.5 « Réaffecter et réaménager le site des anciennes marbreries à Mazy »** : plus d'information sur l'évolution de ce projet à la partie 3.1 du présent compte rendu.
- ↵ **FP 2.6 « Améliorer la liaison modes doux entre Walhain et Grand-Leez via le RAVeL »** : projet activé via le plan « Wallonie Cyclable ».
- ↵ **FP 2.7 « Définir un plan global pour améliorer la mobilité intra-villageoise »** : projet pris en charge via la création du réseau de cheminement piéton (RCP).
- ↵ **FP 2.8 « Développer des projets innovants et citoyens en matière d'énergie »** : la Ville, via son service Energie, a lancé la procédure pour élaborer et mettre en œuvre son Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). La Ville a également répondu à plusieurs appels à projets pour développer des bornes pour véhicules électriques, développer un éclairage intelligent, primes audit énergie etc.
- ↵ **FP 2.9 « Affirmer une vision globale de la vallée de l'Orneau par l'aménagement d'un cheminement cohérent »** : en partie en cours via la Rénovation urbaine avec un cheminement du centre-ville vers le complexe sportif.

- ↳ **FP 2.11 « Améliorer la cohésion et le vivre ensemble dans les villages »** : projet activement pris en charge par l'espace communautaire via le plan de cohésion sociale et met en place toute une série d'actions en ce sens (présentation en CLDR en 2021)
- Information complémentaire : le projet du **1er PCDR « Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet »** est en phase de finalisation du marché de lancement des travaux (retard dû au bureau d'étude relativement jeune qu'il fallait encadrer et accompagner).

Questions / Remarques de la CLDR :

- Projet 1.8 « Offrir une liaison alternative "modes doux" entre Les Isnes et la gare de St Denis Bovesse » : la situation est conflictuelle au niveau de la déviation rue Malmaison. L'agriculteur a placé une barrière, les promeneurs se voient alors interdire le passage. Il y a un nœud autour de cette ferme à résoudre.
 - ↳ E. Delsaute et C. Hubert : le projet du PCDR garde un sens mais il faut en effet éviter les conflits d'usage. Vérification à faire avec le géomètre. Une vérification du dossier sera faite car un plan de modification de l'assiette du chemin a été dressé mais pas certain qu'il ait été approuvé.
- Vous travaillez toujours avec des bureaux d'études différents ?
 - ↳ C. Hubert : Oui, en respect de la procédure de marché public, les appels d'offres sont toujours ouverts.
- Il avait été discuté lors de précédentes CLDR de faire passer le projet de « villages connectés » du lot 3 vers lot 2. Qu'en est-il ?
 - ↳ E. Delsaute : en effet, le projet n'a pas été perdu de vue, nous en parlerons juste après (voir partie 2.3 'programmation des projets' du présent compte rendu et partie 3.3 'projet du CPAS : tous connectés').

2.2. Rapport de la CLDR

L. LAMARCO présente le **bilan des activités de la CLDR** et des groupes de travail durant l'année 2022. (Voir RA 2022 annexé)

De manière générale, la FRW souligne le **bon dynamisme de l'Opération de Développement Rural**. Le bilan concernant l'avancée des fiches-projets est très positif. La Ville de Gembloux et sa CLDR peuvent être considérées comme exemplaires de par ce rythme soutenu d'activations des projets.

L'année 2022 a été marquée par une modification de la composition de la CLDR. Après une procédure de relance des membres en défaut de participation et un appel à candidatures large auprès des gembloutois, la CLDR a pu accueillir 8 nouveaux membres. 44 membres composent désormais la CLDR. L'accueil des 8 nouveaux membres a eu lieu lors de la séance de novembre 2022.

Trois réunions plénières de CLDR ont eu lieu, avec un retour en présentiel plus qu'appréciable.

Une énergie particulière a été consacrée au **suivi de deux projets en phase de convention-faisabilité (avant-projet) : la place de Sauvenière et le projet de panneaux d'identités locales et agricoles.**

Information concernant les dynamiques / GTs suivis par la CLDR :

- ↳ **Projet « VélOrneau »** : produit direct de la dynamique citoyenne durant l'élaboration du PCDR, est une très belle réussite. L'organisation de cette balade cycliste à travers les villages de Gembloux a été reprise par l'Office du Tourisme pour l'édition de septembre 2022 avec environ un millier de participants comptabilisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à l'époque pour le plus grand bonheur des participants et des organisateurs bénévoles

- ↪ **Commission agricole communale (CAC)** : l'engagement d'un agent spécialisé « eau et agriculture » a été effective en juin 2022. Cet agent a notamment pour mission, outre la gestion journalière de la problématique de l'eau, l'animation de cette CAC. La CAC s'est réunie en juillet et décembre 2022. La FP 1.09 du PCDR « créer et installer des panneaux sur l'agriculture au fil des saisons » en cours, lui a été présentée (à cette occasion les membres agriculteurs de la CLDR y ont été conviés) et elle a remis quelques avis pertinents qui ont été pris en compte par le Bureau d'étude (BE).
- ↪ **GT « Mobilité douce »** : pour rappel, l'ASBL 'Tous à pied' a été désignée par la Ville, en 2019, pour mener à bien la mission de création d'un réseau de mobilité douce et après la phase diagnostic/inventaire et proposition de réseau, une proposition finale de réseau avait été émise par l'ASBL et validée par le Collège communal en mars 2021. Le balisage sur le terrain a été effectué durant l'été 2022 avec plus de 600 balises mises en place. Le réseau, 1ère ossature à ce stade, s'étend et ramifie tout le territoire communal. Une analyse multi-critères au travers d'un logiciel spécialisé afin de screener les voiries communales et aller plus loin dans l'analyse de certaines portions dites "litigieuses", "confuses" ou encore afin de déterminer les priorités d'aménagement ou de réaménagement de certains sentiers et/ou trottoirs a été réalisée en 2022. Ce travail complémentaire permettra l'enrichissement progressif du réseau, à cet effet, les services Mobilité et Aménagement du Territoire doivent se concerter afin d'aller de l'avant dans le traitement de certains dossiers de suppression, déplacement et/ou réouverture de sentiers et en prioriser la réalisation.
- ↪ **GT Associatif** : pas d'actualité à noter en 2022. Ce GT est issu de la dynamique citoyenne du PCDR. Il a pour objectif de présenter le fonctionnement des associatifs villageois, d'échanger sur les expériences des uns et des autres, et de partager des outils de gestion et de fonctionnement. Si le souhait s'en fait sentir au niveau d'Ernage animation et du comité des fêtes de Loncée, une rencontre pourrait être organisée en 2023.
- ↪ **GT Répertoire des commerces** : pas d'actualité à noter en 2022. Un élément à prendre en compte est l'existence sur le site internet communal d'une base de données en la matière.
- ↪ **GT Petit Patrimoine** : pas d'actualité à noter en 2022. En 2021, l'inventaire, composé de 236 fiches, a été rendu visible sur le module iABibliotheca.

Questions / remarques de la CLDR :

- Qu'est-ce que le module iABibliotheca ? Comment cela fonctionne-t-il pour retrouver l'inventaire gembloutois ? Y a-t-il une homogénéité des données ? Pourriez-vous communiquer l'adresse à la CLDR ?
 - ↪ E. Delsaute : le bureau d'études désigné a réalisé des photos uniformes, relevé toutes les adresses du petit patrimoine, et c'est bien tout ce résultat qui est rendu public sur le site de l'AWaP. Un lien sera fait depuis le site internet de la Ville de Gembloux pour se rendre sur ce module. Idéalement, la Ville aurait souhaité intégrer cette mise en ligne sur son propre site mais cela n'a pas été rendu possible par l'AWaP. Il faudrait tout réencoder, ce qui n'est pas possible. Toutes les fiches sont néanmoins disponibles à l'administration communale.
 - ↪ Adresse web de l'inventaire : <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/>
- Le Vélorneau fait-il toujours partie du PCDR ? Y a-t-il toujours une enveloppe budgétaire pour ce projet, l'idée sous-jacente étant d'offrir des cadeaux aux participants (ex : gourdes) ?
 - ↪ E. Delsaute : le Vélorneau fait toujours partie du PCDR mais la gestion a été confiée à l'Office du tourisme (OT). L'organisation sur base associative restera, même si la coordination et le balisage se fait au niveau de l'OT. Un montant est toujours réservé pour la location de salles, le balisage, les photocopies ou les bâches par exemple. S'il faut prévoir un budget cadeaux, la première étape sera de chiffrer plus précisément les besoins. Ce point pourra être abordé lors de la réunion du 23 mars consacrée au Vélorneau.

2.3. Programmation des projets

Vu l'application de la nouvelle circulaire ministérielle, E. DELSAUTE rappelle que les demandes de convention seront examinées lors de deux sessions d'approbation : avril et octobre de chaque année (dépôt des dossiers au 15 mars et 15 septembre).

Le projet de création de maison rurale à Beuzet pourrait être activé et actualisé en 2023 pour une demande de convention-faisabilité à la session d'avril 2024.

E. DELSAUTE rappelle à la CLDR qu'un **autre projet de grande ampleur est toujours en attente de signature ministérielle : la Maison multiservices à Bossière**. De ce fait, il ne semble pas raisonnable d'activer davantage de projets cette année. La Ville doit veiller au suivi des nombreux projets du lot 1 en cours et garantir un rythme soutenable de gestion des dossiers au niveau de l'administration communale. **Il est proposé de ne pas arrêter formellement un ordre de priorité des projets à enclencher après la maison rurale de Beuzet.**

Il est proposé à la CLDR de discuter de la suite des projets à activer dès 2024 lors de la CLDR d'automne 2023. Cela sera l'occasion de faire le point sur les projets envisagés jusqu'à présent, à savoir : **création d'un lieu de convivialité à Bothey (lot 2) ; réaffectation du site des anciennes marbreries à Mazy (lot 2) ; villages numériques connectés (lot 3)** mais également des autres projets (selon les opportunités et priorités).

Questions/Remarques de la CLDR :

- Pour revenir sur le projet de « villages connectés » (lot 3), ce projet nécessite une expertise / pré-étude afin d'y voir plus clair.
 - ↳ C. Hubert : la personne recrutée au niveau du CPAS pour le projet de « tous connectés » pourrait déjà remettre un premier avis pour orienter la CLDR.

- Qu'entend-on par « villages connectés » ?
 - ↳ Membre CLDR : Il s'agit d'amener toutes les infrastructures vers le numérique (services de la Ville, associations...). Il y a déjà beaucoup de choses qui existent (dématérialisation des services, dialogues en ligne...) mais le but de voir ce qui existe et comment aller plus loin. Pour cela, il faut s'inspirer des pays baltes (notamment l'Estonie) à la pointe dans ces domaines. Une réflexion globale peut être menée mais il faut pouvoir également transcrire la réflexion concrètement via des communes tests / pilotes. Des subsides européens peuvent soutenir ce genre de démarche. La démarche du CPAS est complémentaire, elle appuie la partie sociale, l'accessibilité pour tous via l'unité mobile, mais il faut aussi en parallèle développer l'infrastructure.
 - ↳ Membre CLDR : il faudra en effet faire attention à la fracture numérique, certaines personnes ont tendance à se perdre entre tous les comptes et mots de passe demandés. L'accompagnement des personnes ayant des difficultés avec les outils numériques, notamment personnes âgées, doit être menée en parallèle du développement de l'infrastructure, de la fibre etc.

- La Région wallonne ajuste-t-elle budgétairement les projets en développement rural ? Y-a-t-il une enveloppe limite par commune ?
 - ↳ E. Delsaute : il n'existe pour le moment pas de limitations par commune mais il existe [des plafonds](#) (voir p.6 de la circulaire ministérielle du 10.09.2021) à ne pas dépasser par projet. Ce dont il faut tenir compte en particulier, c'est l'augmentation du coût des travaux qui a tendance à faire augmenter de manière significative le montant global des projets. La Région plafonnant son intervention, le restant dû revient forcément à charge de la Commune.

- Le budget participatif sera-t-il reconduit cette année ?
 - ↳ E. Delsaute : le budget participatif ne sera plus lié au développement rural et donc à la CLDR. Une réflexion est actuellement menée à l'interne pour savoir comment porter le budget participatif communal en 2023. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'apporter une réponse précise.

**La CLDR approuve le rapport des activités 2022 de la CLDR.
La CLDR valide à l'unanimité le fait de travailler collectivement sur la programmation des projets 2024-2025-2026 lors de la CLDR d'automne 2023.**

3. Divers

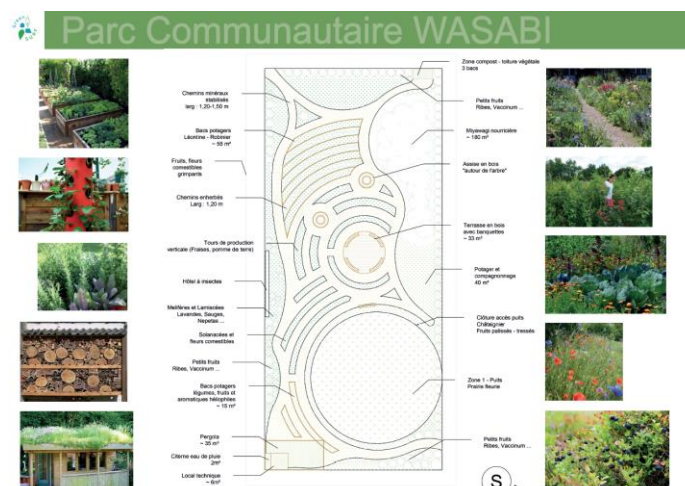
3.1. Information relative au SAR « Marbrerie Dejaille » à Mazy

En préalable à l'activation de la fiche projet 2.5 du PCDR « Réaffecter et réaménager le site des anciennes marbreries à Mazy », la Ville avait répondu à l'appel à projet « Assainissement de friches en milieu urbain » du Ministre Borsus pour le site Récumas (anciennes marbreries de Mazy). C. Hubert informe la CLDR que la Ville n'a pas été sélectionnée pour cet appel à projet mais elle se trouve sur liste d'attente. Le projet prévoit que la Spaque prenne directement en charge les travaux d'assainissement, permettant ainsi une réalisation plus rapide. En parallèle, la Ville vient d'apprendre que le Gouvernement wallon a réinscrit le montant promis il y a quatre ans pour le SAR dans le plan wallon d'investissement.

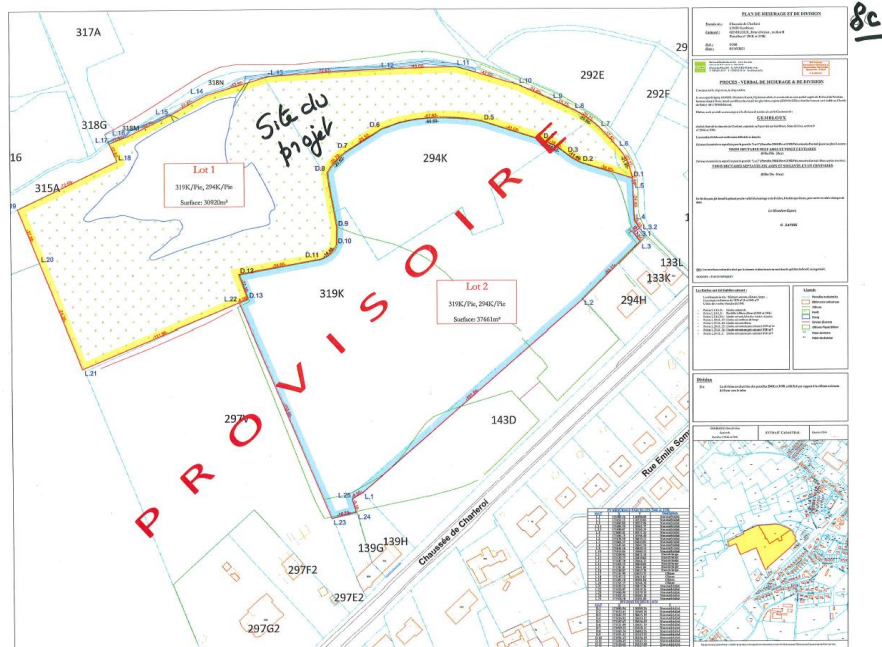
3.2. Appels à projet « Maillage vert et bleu »

La stratégie du PCDR évoque le maintien et l'agrandissement des espaces verts. Une fiche du lot 3 existe d'ailleurs en ce sens : « aménager davantage de zones naturelles ». Dans ce contexte, la Ville a répondu à deux appels à projets de la Ministre Tellier : « maillage vert et bleu en milieu urbain » et « végétalisation à l'échelle d'un quartier ».

Le premier projet est un parc urbain : « **le parc communautaire Wasabi** » d'une surface d'environ 60 ares, qui sera réalisé en collaboration avec Gembloux Agro-Bio Tech. Ce parc sera ouvert au public et comprendra un verger, un potager et une mini-forêt urbaine. Le budget total estimé de ce parc est d'environ 180 000€. Son aménagement devrait être terminé d'ici un an ou deux.



Le deuxième projet, d'un montant estimé d'environ 250 000€, concerne **l'acquisition et l'aménagement d'une parcelle située au niveau de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil** (derrière le restaurant Dynasty, en face de la rue du château). La réhabilitation a eu lieu et la gestion avait été confiée à Natagora. Aujourd'hui, le propriétaire, Tradecowall, souhaite vendre le terrain. Un étang existe déjà sur le site (3ha). L'objectif du projet : prévoir un aménagement sobre pour la nature et rendre accessible une partie de l'aménagement au public. Le projet devrait être terminé en 2025.



Questions / remarques de la CLDR :

- Une liaison avec le RAVeL avait été évoquée pour créer un circuit autour du site de Grand-Manil ?
 - ↳ C. Hubert : un sentier pourrait être déplacé. Une réflexion plus globale doit encore être menée pour trouver le bon équilibre entre préservation du site et accessibilité. Le site doit être visitable mais réglementé / encadré, afin de garder une partie en nature à préserver, comme c'est le cas actuellement à l'Escaille.
- Les sentiers de la réserve naturelle de l'Escaille pourraient-ils être réhabilités ?
 - ↳ C. Hubert : ces questions devront être abordées avec Olivier Guillitte et en lien avec le projet du PCDR de Maison de la nature et de l'environnement au niveau du site de l'Escaille. Ce projet prévoit, outre le bâtiment, l'aménagement et réhabilitation des abords.

3.3. Projet du CPAS : « Tous connectés »

Grâce à des subsides européens, le CPAS a lancé un projet d'inclusion numérique en milieu rural. Des passerelles seront à faire avec le projet du lot 3 de « villages connectés ». Le projet du CPAS consiste à mettre en place une unité mobile numérique, en lien avec les communes limitrophes.

La personne engagée au niveau du CPAS pour mener à bien ce projet souhaite contacter la CLDR.

Christine HUBERT demande l'autorisation des membres pour une **diffusion des adresses emails** auprès de cet agent. → **Accord de la CLDR.**

3.4. **Projet BEERFAC (GEMBLoux.BEER) et visite des nouveaux locaux**

Il y a deux ans, Luc MINNE avait présenté en ligne à la CLDR le projet. Il revient aujourd'hui sur l'évolution et les actualités du projet.

L'Université de Liège, l'Association des étudiants de Gembloux, l'Association des ingénieurs de Gembloux, Agro Gembloux Invest, des professeurs et des brasseurs viennent de relocaliser la production de la Bière de l'Abbaye de Gembloux au sein des murs de Gembloux Agro-Bio Tech. Un véritable lieu de vie est en train de naître dans ce nouveau bâtiment : une brasserie, chai à barrique, un taproom, lieu d'accueil de concerts...

3 millions d'euros ont été nécessaires pour rénover et construire ce nouveau bâtiment permettant d'abriter la brasserie. Un premier brassin est prévu demain. Dans trois semaines, les premières bières seront produites ici (pour le moment, elles sont encore brassées à Charleroi). Gembloux.Beer propose une série de 7 bières, dont une avec du houblon frais en provenance de Mazy.

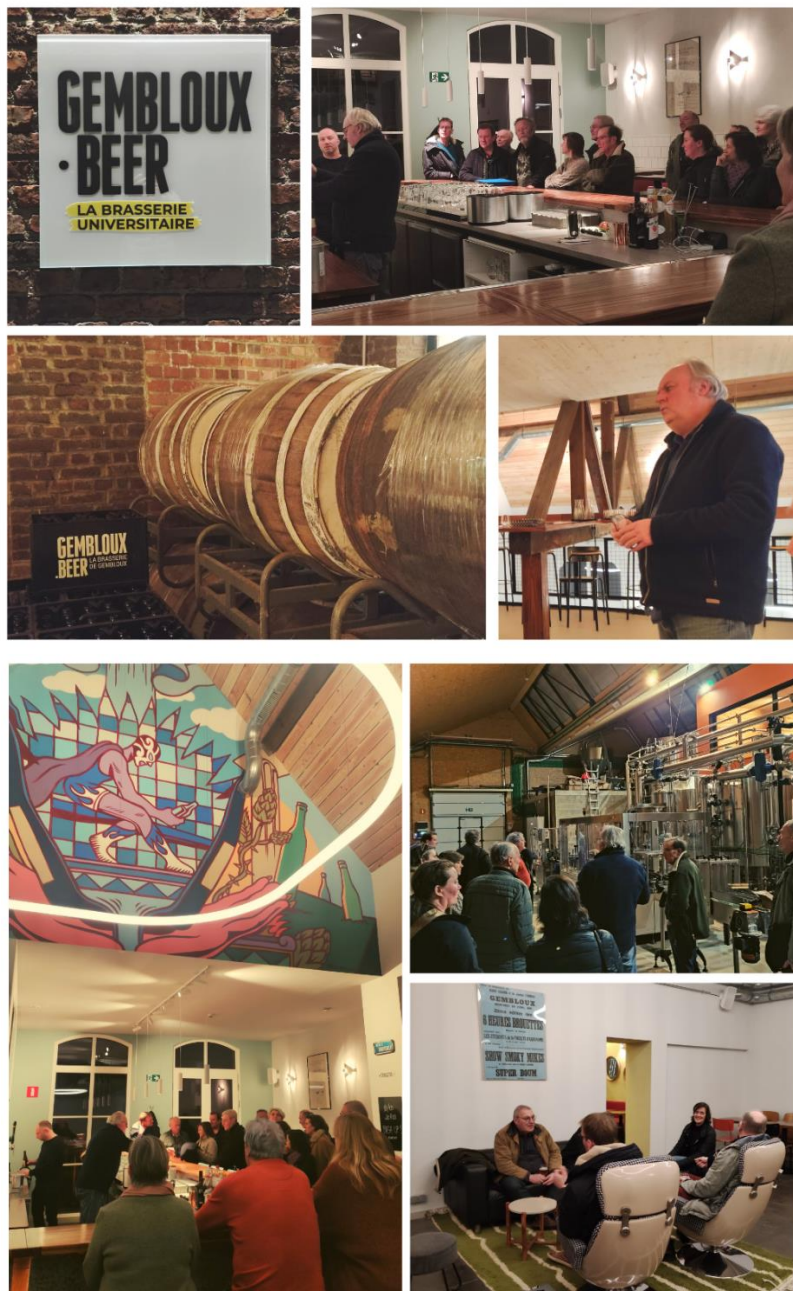
A l'arrière du bâtiment, on trouve une terrasse, une partie boisée et un plan d'eau.

Horaires d'ouvertures : 4 jours / semaine (du mercredi au samedi) + privatisation possible les autres jours sur demande.

Questions/Remarques de la CLDR :

- Quelle eau est utilisée ?
 - ↳ Luc Minne : l'eau provient de la SWDE (eau du robinet). Il n'y a pas d'autres possibilités. L'eau est déminéralisée et il a été prévu un système d'osmose inverse. La bière est de ce fait, très basse en minéralité. Au besoin, suivant la bière, on ajuste la minéralité par ajout de minéraux spécifiques car les profils d'eau sont très différents d'une bière à l'autre.
- Le goût de la bière va-t-il évoluer avec cette production locale ?
 - ↳ Luc Minne : le goût devrait même être meilleur, on l'espère, grâce à ce système de déminéralisation, d'osmose et de filtre presse. Peu de grandes brasseries ont ce système.
- Combien y a-t-il d'employés ?
 - ↳ Luc Minne : pour le moment : 4 ETP, auxquels il faut ajouter de nombreux jobbistes (étudiants de la faculté)
- Quelle est la production souhaitée ?
 - ↳ Luc Minne : on espère rapidement 1500 hectolitres, puis 3200 hectolitres sont visés afin d'être rentables. A titre comparatif, la Brasserie de Bertinchamps produit 7000 hectolitres de bière.
- La brasserie a-t-elle une vocation d'enseignement ?
 - ↳ Luc Minne : c'est même l'essence du projet, via la signature avec l'Université. Des travaux de fin d'étude sont réalisés, des stagiaires sont accueillis et des projets de recherche pourraient être envisagés (maturation en barrique, levures sauvages...)
- Brassez-vous pour d'autres clients ?
 - ↳ Luc Minne : effectivement, nous avons déjà quelques clients, cela fait partie de notre business plan.
- Allez-vous réaliser des bières en canettes ? Utilisez-vous des caisses ou des bacs ?
 - ↳ Luc Minne : le système n'est pas prévu ici. Les bouteilles sont consignées. Tout devrait passer en bacs dans un souci de réduction des déchets.
- Est-il possible de grignoter également ?
 - ↳ Luc Minne : oui, tout est inscrit sur la carte. Planche apéritive végétane ou non.

Le Président, E. DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation et en les invitant à la visite des locaux de Gembloux.BEER ainsi qu'au verre de l'amitié. Il remercie également Luc Minne pour toutes les explications sur l'évolution du projet et pour la visite des locaux.



*Pour le secrétariat de la CLDR,
Laëtitia LAMARCQ
Fondation Rurale de Wallonie*

*Le Président de la CLDR,
Emmanuel DELSAUTE
Echevin du Développement Rural*